

Droit de 1ère inscription (nouveaux insc PS à CM2)		390 000,00
Fournitures scolaires		180 000,00
Frais de scolarité / mois	PS à CM2	390 000,00
Frais de demi-pension / mois	1 fois par semaine	22 000,00
Frais de demi-pension / mois	2 fois par semaine	44 000,00
Frais de demi-pension / mois	3 fois par semaine	67 000,00
Ramassage scolaire / mois _zone 1	périph.Hell ville	40 000,00
Ramassage scolaire / mois _zone 2	Madirokely_Ambatoloak	80 000,00
Ramassage scolaire / mois _zone 3	Dzamandzar	100 000,00
Ramassage scolaire / mois _zone 4	Andilana	175 000,00

Nous rappelons à tous les parents d'élèves de l'école Lamartine les frais de scolarité appliqués pour cette année scolaire 2017/2018.

Les écolages (ainsi que le bus et la cantine) peuvent être réglés soit par chèque soit par virement soit par prélèvement ou dépôt d'espèces sur un des comptes bancaires de l'école.

La date de règlement est fixée au 10 du mois en cours. Au-delà, une majoration de retard sera appliquée.

Il est également possible de régler par trimestre ou pour l'année scolaire (voir règlement de l'APE).

Le bureau de l'A.P.E

automatique
